

# Rapport sur les résultats ministériels

Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes

**2017-2018**

---

L'honorable Pablo Rodriguez, C.P., député  
Ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le président et premier dirigeant du  
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 2018

N° de catalogue BC9-27F-PDF

ISSN 2560-998X

---

## Table des matières

Message du ministre.....	1
Message du Président et premier dirigeant .....	3
Aperçu de nos résultats .....	5
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités .....	7
Raison d'être .....	7
Mandat et rôle .....	7
Contexte opérationnel et principaux risques .....	9
Contexte opérationnel.....	9
Principaux risques .....	9
Résultats : ce que nous avons accompli .....	13
Programmes .....	13
Création de contenu canadien .....	13
Description .....	13
Résultats .....	13
Connexion au système de communication .....	16
Description .....	16
Résultats .....	16
Protection au sein du système de communication .....	18
Description .....	18
Résultats .....	18
Services internes .....	22
Description .....	22
Résultats .....	22
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines	23
Dépenses réelles .....	23
Ressources humaines réelles .....	25
Dépenses par crédit voté.....	25
Dépenses et activités du gouvernement du Canada .....	25
États financiers et faits saillants des états financiers .....	26
États financiers.....	26

---

---

Faits saillants des états financiers .....	26
Revenus .....	26
Charges.....	26
Actifs .....	27
Passifs.....	27
Renseignements supplémentaires .....	29
Renseignements ministériels.....	29
Profil organisationnel.....	29
Cadre de présentation de rapports .....	30
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur.....	30
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	30
Dépenses fiscales fédérales .....	31
Coordonnées de l'organisation .....	31
Annexe : définitions .....	33
Notes en fin d'ouvrage.....	37

---

## Message du ministre

**E**n 2017, les festivités de Canada 150 ont donné lieu à des projets et à des activités partout au pays. Au cours de cette année marquante, les organismes du portefeuille du Patrimoine canadien, y compris le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), ont invité les Canadiens à mieux connaître leur culture et leur patrimoine, à réfléchir à leur avenir et à cheminer sur la voie de la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Ils ont également encouragé, dans le cadre de leur propre mission, le rayonnement de la créativité canadienne dans un monde numérique ainsi que la vitalité de nos langues officielles et des langues et cultures autochtones.



**D**ans le cadre de son projet de célébration de Canada 150, le CRTC a rendu hommage à 23 Canadiens d'exception pour leur contribution à notre système de communication, que ce soit en tant qu'entrepreneurs, inventeurs, personnalités publiques ou grands communicateurs.

**À** la demande du gouverneur en conseil, le CRTC a examiné des modèles de distribution futurs pour la création, la promotion et la distribution de la programmation audiovisuelle canadienne. Il a sollicité des commentaires, sondé l'opinion publique et commandé des recherches fondées sur des données probantes, afin de mieux comprendre l'évolution des comportements des consommateurs et des modèles d'affaires. Le rapport du CRTC permettra au gouvernement d'orienter son examen de la Loi sur la radiodiffusion et de la Loi sur les télécommunications.

**L**e CRTC s'est également assuré que le système de radiodiffusion canadien répond aux besoins des collectivités autochtones dans les centres urbains. Il a notamment octroyé des licences pour cinq nouvelles stations de radio desservant ces collectivités. De plus, il a renforcé son engagement envers la neutralité du Net en déclarant que tous les fournisseurs de services Internet sont tenus de traiter le trafic de données de manière égale, afin d'assurer la libre circulation des idées et des renseignements.

**À** titre de ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme, je suis ravi de vous présenter le Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Ce rapport trace un portrait des réalisations du CRTC et témoigne de son souci constant de bâtir une société où la diversité est une force et où chacun et chacune peut apporter sa contribution dans un climat de respect et d'inclusion.

L'honorable Pablo Rodriguez



## Message du Président et premier dirigeant

**J**e suis ravi de présenter le Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 du CRTC. Nous avons profité du 50<sup>e</sup> anniversaire du CRTC pour réfléchir à nos réalisations et nos efforts axés sur la réglementation dans l'intérêt du public.

**L**e CRTC a tenu une consultation publique sur la façon dont le contenu audio et vidéo sera accessible et distribué à l'avenir afin de préparer un rapport à l'intention du gouvernement. Dans le cadre de cette consultation, nous avons invité les Canadiens à répondre à un sondage afin que nous puissions mieux comprendre les choix qu'ils font lorsqu'ils écoutent de la musique ou visionnent du contenu vidéo. Nous avons également commandé des recherches en vue de mieux comprendre les répercussions de la transition des plateformes traditionnelles aux plateformes numériques sur les auditoires et les recettes pour ce qui est de la création de contenu canadien.



**E**n vue d'accroître la sécurité publique, le CRTC a exigé que tous les fournisseurs de services téléphoniques et mobiles mettent leurs réseaux à jour afin d'être prêts à prendre en charge les services 9-1-1 de prochaine génération d'ici la fin du mois de décembre 2020. Le 9-1-1 de prochaine génération offrira aux Canadiens des capacités et des services d'urgence nouveaux et novateurs, comme la capacité de diffuser de la vidéo en continu et d'envoyer des photos à la suite d'un accident.

**L**es Canadiens ont également vu la fin des appareils mobiles verrouillés et des frais de déverrouillage grâce aux changements apportés au Code sur les services sans fil du CRTC. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017, les Canadiens peuvent faire déverrouiller leurs appareils mobiles gratuitement par leurs fournisseurs, et tous les appareils nouvellement achetés doivent être déverrouillés gratuitement. En outre, le CRTC a demandé aux grands fournisseurs de services sans fil de proposer des forfaits de données seulement à faible coût afin de promouvoir le caractère abordable, l'innovation et le choix auprès des Canadiens.

**E**n avril 2017, nous avons tenu une consultation publique sur l'élaboration d'un régime de financement de la large bande. Une fois établi, un nouveau fonds allouera 750 millions de dollars sur cinq ans à l'établissement ou à la mise à niveau des services Internet à large bande fixes et mobiles dans les régions mal desservies du pays. Cela appuiera l'objectif du CRTC, soit de faire en sorte que les Canadiens aient accès à une vitesse d'au moins 50 mégabits par seconde (Mbps) pour les téléchargements et à une vitesse de 10 Mbps pour les téléversements.

**A**fin de mieux protéger les Canadiens contre les appels téléphoniques non sollicités, le CRTC a demandé aux fournisseurs de services de télécommunication d'élaborer, d'ici mars 2019, des solutions techniques permettant de bloquer et de localiser les appels illégitimes sur leurs réseaux. En outre, le CRTC a participé à une initiative mondiale visant à lutter contre les activités de marketing en ligne illégitimes et a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires internationaux

pour faire en sorte que les courriels et les messages texte de nature commerciale soient conformes à la Loi canadienne anti-pourriel.

Alors que nous tournons notre regard vers les 50 prochaines années, le CRTC continuera à consolider sa réputation d'organisme de réglementation de calibre mondial. Nous sommes impatients d'entendre les points de vue des Canadiens, alors que nous travaillons à maximiser la participation à nos instances grâce à l'utilisation d'outils numériques novateurs et à l'adoption des pratiques exemplaires d'autres organismes de réglementation.

Ian Scott



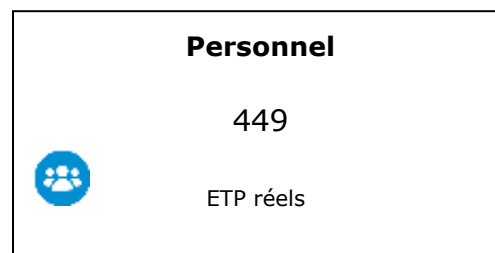
## Aperçu de nos résultats

Le montant total des dépenses réelles du CRTC en 2017-2018 s'élevait à 63 604 746 \$, et le nombre total d'équivalents réels à temps plein était de 449.

Principaux résultats obtenus en 2017-2018 :

- Nous avons renforcé notre engagement envers la neutralité du Net en déclarant que les fournisseurs de services Internet (FSI) devraient traiter le trafic de données de manière égale afin de favoriser le choix des consommateurs, l'innovation et la libre circulation des idées.
- Nous avons octroyé des licences de radiodiffusion pour l'exploitation de cinq stations de radio destinées à desservir des collectivités autochtones urbaines du Canada.
- Nous avons créé un environnement plus sécuritaire pour les Canadiens en exigeant des fournisseurs de services sans fil (FSSF) qu'ils distribuent les messages d'alerte d'urgence au public sur leurs réseaux d'évolution à long terme.
- Nous avons signé des ententes de coopération avec le Japon, le Royaume-Uni et l'Australie pour lutter contre les pourriels et les appels téléphoniques importuns.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats atteints du CRTC, consulter la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport.





## Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

### Raison d'être

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un tribunal administratif chargé de réglementer et de surveiller les systèmes de radiodiffusion et de télécommunications canadiens dans l'intérêt du public, en plus de protéger la vie privée et d'assurer la sécurité des Canadiens.

### Mandat et rôle

#### **Politiques réglementaires, mise en œuvre des lois et réglementation**

- Élaborer des politiques réglementaires pour le système de communication canadien;
- Approuver les tarifs et les ententes concernant certains services de télécommunication;
- Attribuer, renouveler et modifier les licences des entreprises de distribution de radiodiffusion et de programmation;
- Approuver les fusions, les acquisitions et les changements de propriété des entreprises de distribution de radiodiffusion;
- Régler les différends liés à la concurrence.

#### **Sensibilisation et engagement auprès des intervenants et des Canadiens**

- Consulter et informer les Canadiens;
- Répondre aux demandes de renseignements et aux plaintes des Canadiens;
- Collaborer avec les partenaires canadiens et internationaux dans les dossiers;
- Favoriser la coréglementation et l'autoréglementation de l'industrie au moyen de consultations, de comités et de groupes de travail.

#### **Surveillance, conformité et application de la loi**

- Surveiller le système canadien de communication et produire des rapports à son sujet;
- Promouvoir le respect des lois, des règlements et des règles, dont les Règles sur les télécommunications non sollicitées, la Loi canadienne anti-pourriel (LCAP) et le Registre de communication avec les électeurs, et garantir la conformité.

Le CRTC s'acquitte de ses responsabilités en priorisant les Canadiens en tant que citoyens, créateurs et consommateurs. Le système de communication du Canada continue d'évoluer de manière complexe et dynamique, sans compter qu'il occupe une place de plus en plus importante dans la vie des Canadiens.

Pour de plus amples renseignements généraux au sujet du Ministère, consulter la section « Renseignements supplémentaires » du présent rapport.



## Contexte opérationnel et principaux risques

### Contexte opérationnel

L'innovation technologique rapide change continuellement le paysage des communications à l'échelle mondiale. Ces changements comprennent le recours accru des Canadiens aux services à large bande, les risques croissants pour la cybersécurité, l'accroissement de la consommation de médias de masse personnalisés et la transition des recettes publicitaires des plateformes traditionnelles aux plateformes numériques. Ces tendances ont des répercussions considérables sur les contextes opérationnels des autres ministères et organismes gouvernementaux, mais elles ont une incidence directe sur la responsabilité principale du CRTC : réglementer et superviser le système de communication canadien. Pour que les approches réglementaires suivent le rythme des réalités technologiques et sociales actuelles, le CRTC doit supposer que les changements imprévus sont maintenant la norme et il doit se montrer suffisamment souple pour s'adapter continuellement aux nouvelles réalités.

En 2017-2018, le CRTC a continué de s'adapter à cet environnement changeant au moyen d'innovations stratégiques, de partenariats de savoir et d'un dialogue continu avec les citoyens, les consommateurs et les créateurs canadiens.

Le CRTC doit également être prêt à répondre aux directives du gouvernement du Canada. En 2017, il a reçu un décret demandant que le Conseil rédige un rapport sur les futurs modèles de distribution de programmation audio et vidéo en 2018. Le gouvernement du Canada a également demandé au CRTC de réexaminer certains aspects de ses décisions rendues en 2017 qui ont renouvelé les licences des grands groupes de télévision du Canada. Pour acquiescer à ces demandes et s'assurer que les Canadiens ont bel et bien été consultés, le CRTC a réaffecté des ressources provenant de l'ensemble de l'organisation. Le rapport sur les futurs modèles de distribution de programmation audio et vidéo a été publié en mai 2018, et une décision sur les conditions de licence des grands groupes de télévision est prévue pour 2018-2019.

### Principaux risques

Dans son Plan ministériel 2017-2018, le CRTC a cerné deux principaux risques qui pourraient entraver sa capacité à servir pleinement l'intérêt public et à répondre aux attentes des Canadiens :

- Le CRTC pourrait ne pas être en mesure de faire en sorte qu'un vaste choix de contenu canadien soit créé et que les Canadiens disposent d'un choix de services de communication de qualité et abordables.
- Le CRTC pourrait ne pas être en mesure de prévoir les besoins des Canadiens en matière de protection de la vie privée et de sécurité au sein du système de communication et d'y répondre avec efficacité.

Tout au long de l'exercice 2017-2018, le CRTC a pris des mesures pour atténuer ces risques, tel qu'il est décrit dans le tableau ci-dessous.

## Principaux risques

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat <sup>1</sup> et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p>Le CRTC ne réussira peut-être pas à assurer la création d'une riche offre de contenu canadien et d'un choix de services de communication de qualité et abordables pour les Canadiens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CRTC continuera de surveiller et d'analyser de manière stratégique les conditions du marché et les progrès technologiques afin de faire évoluer les politiques de réglementation.</li> <li>Le CRTC entretiendra un dialogue continu avec les Canadiens, les créateurs et les fournisseurs de services pour cerner et analyser les tendances.</li> <li>Le CRTC continuera de collaborer avec des parties externes quant à la promotion et à la découvrabilité des émissions créées par des Canadiens.</li> </ul>	<p>Programme 1 : Création de contenu canadien</p> <p>Programme 2 : Connexion au système de communication</p>	<p>Programme 1, Priorité 1 : Contenu attrayant et diversifié dans un monde numérique</p> <p>Programme 2, Priorité 1 : Permettre aux Canadiens de participer à l'économie numérique</p>
<p>Le CRTC ne réussira peut-être pas à prévoir les besoins des Canadiens en matière de protection de la vie privée et de sécurité au sein du système de communication, ni à y répondre efficacement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CRTC poursuivra ses efforts collaboratifs avec diverses organisations internationales et canadiennes clés afin de renforcer ses mécanismes de protection.</li> <li>Le CRTC axera ses efforts en matière d'application de la loi</li> </ul>	<p>Programme 3 : Protection au sein du système de communication</p>	<p>Programme 3, Priorité 1 : Sécurité au sein du système de communication</p>

<sup>1</sup> Le CRTC est un tribunal administratif qui fonctionne en toute indépendance du gouvernement fédéral; toutefois, le CRTC rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien. Les activités du CRTC sont assujetties aux politiques et aux directives du gouvernement du Canada.

	<p>grâce à une démarche fondée sur le renseignement, et rendra publics les cas ayant des incidences majeures afin de protéger les Canadiens et de promouvoir la conformité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CRTC sensibilisera davantage le public afin que les Canadiens soient en mesure de se protéger au sein du système de communication.</li> <li>• Le CRTC recherchera de manière proactive des améliorations possibles aux réseaux 9-1-1 et modifiera sa réglementation au besoin.</li> </ul>		
--	---	--	--





## Résultats : ce que nous avons accompli

### Programmes

#### Création de contenu canadien

##### Description

Ce programme vise à garantir une richesse en matière d'offre de contenu canadien à l'ensemble des Canadiens sur une variété de plateformes. Dans le processus de ses ordonnances, décisions, cadres de réglementation et d'autres activités réglementaires, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) encourage la création relative à l'expression canadienne en fournissant un large éventail d'émissions dans lesquelles les Canadiens ont la possibilité d'exprimer leurs états d'esprit, leurs opinions, leurs idées, leurs valeurs et leur créativité artistique. En diffusant du contenu canadien dans des émissions de divertissement et en offrant de l'information ainsi qu'une analyse concernant le Canada, le CRTC donne l'occasion aux Canadiens de participer à la vie démocratique et culturelle de leur pays.

##### Résultats

Le CRTC mesure l'efficacité de ce programme en examinant le montant total des dépenses consacrées à la production télévisuelle canadienne par les sociétés de production indépendantes et par les radiodiffuseurs privés et publics, tels que la Canadian Broadcasting Corporation [CBC]/Société Radio-Canada [SRC]<sup>2</sup>. En 2016-2017, exercice le plus récent pour lequel des données sont disponibles, ces dépenses se sont élevées à 2,99 milliards de dollars. Ces dépenses sont supérieures à celles de l'industrie pour l'année précédente et dépassent la cible du CRTC (2,6 milliards de dollars).

Le Plan ministériel 2017-2018 indique que le CRTC continuera d'encourager la création et la diffusion d'émissions canadiennes diversifiées et attrayantes et veillera à ce que le système de radiodiffusion offre aux Canadiens une riche gamme d'émissions canadiennes. Pour honorer ses engagements, le CRTC a fait ce qui suit :

- octroyé des licences pour l'exploitation de cinq stations de radio qui desserviront les collectivités autochtones de Vancouver, d'Edmonton, de Calgary, de Toronto et d'Ottawa, à la suite d'un processus de consultation publique comprenant une audience de trois jours. Dans le but de favoriser la réconciliation entre les peuples autochtones et le reste de la société canadienne, ces licences exigent que la programmation des stations représente les communautés locales, incluent une grande partie de contenu local, comme les nouvelles, et répondent aux préoccupations propres aux peuples autochtones dans les régions desservies par ces stations. De plus, un certain pourcentage de la programmation

<sup>2</sup> Ces dépenses sont mesurées chaque année par la Canadian Media Producers Association (CMPA) et publiées dans « Profile », son rapport économique annuel sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada.

de chaque station doit être consacré à des émissions orales dans une langue autochtone, conformément aux modalités de ses conditions de licence;

- [publié un appel de demandes concurrentielles](#)<sup>i</sup> pour un nouveau service de télévision qui offrirait une programmation multilingue et multiethnique à l'échelle du Canada, y compris des émissions de nouvelles et d'information. Si autorisé, ce service serait diffusé de façon obligatoire au moyen du service numérique de base à compter de 2020. Afin de veiller à ce que les collectivités des milieux ethniques diversifiés du Canada soient bien desservies entre-temps, le CRTC a [approuvé](#)<sup>ii</sup> la distribution obligatoire d'OMNI Regional (proposé par Rogers Media Inc. [Rogers]), un service multilingue à caractère multiethnique sur tous les forfaits de télévision numérique de base au Canada pour une période de trois ans;
- imposé le paiement d'« avantages tangibles » représentant 28,7 millions de dollars sur la transaction impliquant Sirius XM Canada Inc. (Sirius), conformément au pouvoir du CRTC d'imposer des investissements financiers qui profiteront au système de radiodiffusion canadien (avantages tangibles) lorsqu'un radiodiffuseur canadien change de mains. Dans le cas de la privatisation de Sirius (le seul fournisseur de services de radio par satellite au Canada), le CRTC a [déterminé](#)<sup>iii</sup> que Sirius doit payer des avantages tangibles au cours des sept prochaines années et que 27,1 millions de dollars doivent être répartis également entre les fonds francophones et anglophones dans le but de faire la promotion des talents musicaux canadiens, tels que FACTOR et MUSICACTION, et que 1,6 million de dollars doivent être distribués au Fonds de participation à la radiodiffusion;
- publié une série de décisions renouvelant les licences des grands groupes de télévision du Canada pour un nouveau mandat de cinq ans à compter de septembre 2017 (les [grands groupes télé de langue française](#)<sup>iv</sup> Bell Média inc. [Bell], Corus Entertainment Inc. [Corus], Groupe V Média inc. et Québecor Média inc. [Groupe TVA]; et les [grands groupes télé de langue anglaise](#)<sup>v</sup> Bell, Corus et Rogers). En réponse, toutefois, la ministre du Patrimoine canadien a reçu plusieurs pétitions s'opposant à ces décisions, et, en août 2017, le gouverneur en conseil a [renvoyé](#)<sup>vi</sup> certains aspects des décisions au CRTC pour réexamen. Le CRTC a donc demandé des renseignements supplémentaires aux grands groupes de télévision et, en décembre 2017, il a sollicité l'opinion des Canadiens sur les nouvelles informations concernant les groupes de [langue française](#)<sup>vii</sup> et de [langue anglaise](#)<sup>viii</sup>.

Le CRTC a également mené un [processus de consultation publique](#)<sup>ix</sup> pour appuyer la production d'un rapport sur les modèles de distribution de programmation canadienne de l'avenir et soutenir en continu la création, la production et la distribution de programmation canadienne. Ce rapport a été demandé par le gouverneur en conseil en septembre 2017 et servira à orienter l'examen du gouvernement du Canada de la Loi sur la radiodiffusion et de la Loi sur les télécommunications. Le CRTC a produit le rapport, [Emboîter le pas au changement : L'avenir de la distribution de la programmation au Canada](#)<sup>x</sup>, en mai 2018. Il propose de nouveaux outils et approches réglementaires pour soutenir la production et la promotion de contenu audio et vidéo fait par et pour des Canadiens.

### Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016
Le système de radiodiffusion fournit aux Canadiens une vaste gamme d'émissions canadiennes	Dépenses totales liées à des projets d'émissions de télévision canadienne	2,6 milliards de dollars	Mars 2018	2,99 milliards de dollars <sup>3</sup>	2,6 milliards de dollars	2,6 milliards de dollars

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
Dépenses brutes	15 205 244	15 205 244	16 974 733	16 364 109	1 158 865
Recettes disponibles	13 383 046	13 383 046	14 548 486	14 548 486	1 165 440
Dépenses nettes	1 822 198	1 822 198	2 426 247	1 815 623	-6 575

<sup>3</sup> Source : Profil 2017, publié par la CMPA (pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017)

## Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
112	110	-2

## Connexion au système de communication

### Description

Le CRTC encourage le développement ordonné d'un système de communication pour tous les Canadiens dans le but de consolider la structure sociale et économique du Canada, d'améliorer la sécurité des Canadiens et de favoriser leurs intérêts. Ce programme vise à garantir que les Canadiens ont accès à un choix de services de communication de qualité et novateurs à des prix abordables, y compris à des émissions canadiennes à la fois captivantes et créatives.

### Résultats

Le CRTC mesure l'efficacité de ce programme à la lumière du pourcentage des revenus découlant des services de télécommunication au détail des marchés concurrentiels. (« Marchés concurrentiels » s'entend des domaines que le CRTC s'est abstenu de réglementer, ayant jugé qu'un service est soumis à une concurrence suffisante pour protéger les intérêts des usagers ou que l'abstention de réglementation concorde avec les objectifs de la politique canadienne de télécommunication.) En 2017-2018, cette mesure était de 97,3 %, ce qui dépasse l'objectif du CRTC de 94 % et démontre que la plupart des Canadiens de l'ensemble du pays disposent d'un choix valable de fournisseurs de services de télécommunication (FST).

Le Plan ministériel 2017-2018 indique que le CRTC continuera de s'assurer que le système de communication canadien offre aux Canadiens des options de services abordables et de qualité. Pour honorer ses engagements, le CRTC a fait ce qui suit :

- renforcé son engagement envers la neutralité du Net, le libre-choix des consommateurs et l'échange d'idées en ligne : il a déterminé que la « différenciation des prix » – une stratégie de marketing selon laquelle les mêmes données sont fournies à des clients différents à des prix différents – place habituellement certains fournisseurs de contenu et consommateurs en avantage ou en désavantage injuste. Le CRTC a donc déclaré que les FSI doivent traiter le trafic de données de manière égale et, à cette fin, il a établi un [nouveau cadre](#)<sup>xi</sup> pour réglementer les pratiques de différenciation des prix;

- aidé à accroître la concurrence et le choix dans le marché des services Internet à large bande du Canada. Le CRTC a ordonné<sup>xii</sup> aux FSI dotés d'installations (grands FSI qui sont propriétaires de certaines parties de l'infrastructure de base du réseau de distribution des services Internet au Canada) de rendre leurs services, y compris la fibre optique, accessibles aux revendeurs de services Internet sous forme de services de gros en Ontario et au Québec.

Le CRTC a également mené des consultations publiques<sup>xiii</sup> sur la création d'un régime de financement de l'infrastructure à large bande et lancé un processus public<sup>xiv</sup> afin que les Canadiens de partout au pays puissent obtenir des forfaits de données seulement à moindre coût, dans le cadre de ses efforts visant à favoriser l'abordabilité, l'innovation et le choix dans le marché des services sans fil.

### Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016
Le système de communications offre aux Canadiens des choix de services de communication de qualité et abordables	Pourcentage des revenus provenant des services de télécommunication de détail des marchés concurrents	94 %	Mars 2018	97,3 %	97 %	96,6 %

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
Dépenses brutes	19 570 717	19 570 717	21 451 426	19 409 731	-160 986
Recettes disponibles	17 243 006	17 243 006	18 536 251	18 536 251	1 293 245
Dépenses nettes	2 327 711	2 327 711	2 915 175	873 480	-1 454 231

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
147	130	-17

## Protection au sein du système de communication

### Description

Par l'intermédiaire de ce programme, le CRTC favorise le respect et la mise en application de ses lois et règlements divers, y compris les règles touchant les communications non sollicitées. Cela aide à garantir que les Canadiens ont accès à des services de communications d'urgence tels que le service 9-1-1 et les systèmes d'alerte. En conséquence, les Canadiens ont une protection accrue et bénéficient d'un système de communication plus sûr.

### Résultats

Le CRTC évalue présentement l'efficacité de ce programme d'après le pourcentage de Canadiens estimant que le Conseil prend des mesures pour améliorer leur sécurité et leur protection au sein du système de communication. Dans un sondage mené en 2017 par la société Environics Research, le résultat était de 60 %. Ce chiffre dépasse l'objectif de 50 %, mais est légèrement inférieur au résultat du sondage de 2015, qui s'élevait à 66 %.

Le Plan ministériel 2017-2018 indique que le CRTC continuera de veiller à ce que la sécurité des Canadiens et la protection de leur vie privée soient respectées et renforcées au sein d'un système de communication canadien en évolution. En honorant cet engagement, le CRTC a créé un environnement plus sécuritaire pour les Canadiens en :

- donnant un accès aux services 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG). La prévalence des appareils mobiles et l'évolution des réseaux de télécommunications rendent ces services 9-1-1 PG possibles. Pour s'assurer que le système 9-1-1 du Canada s'adapte aux progrès technologiques afin d'accroître la sécurité publique, le CRTC a ordonné<sup>xv</sup> à toutes les entreprises qui offrent des services téléphoniques et des services sans fil mobiles de mettre à jour leurs réseaux afin d'être prêtes à prendre en charge les services d'appels vocaux 9-1-1 PG qui seront mis en œuvre d'ici le 30 juin 2020 et les services de messagerie texte 9-1-1 PG qui seront mis en œuvre d'ici le 31 décembre 2020;
- ordonnant<sup>xvi</sup> à tous les FSSF ayant des réseaux d'évolution à long terme de participer au Système national d'alertes au public. Ce système permet aux organisations de gestion des

urgences, comme les commissaires aux incendies et les services de police, d'avertir les Canadiens des dangers pour la vie et les biens, par exemple en envoyant des alertes par messagerie texte. Les FSSF étaient tenus de mettre en œuvre un système d'alertes sans fil au public sur leurs réseaux d'évolution à long terme d'ici avril 2018 afin que des alertes puissent être envoyées aux appareils mobiles connectés à ces réseaux, auxquels plus de 97 % des Canadiens ont accès. Le CRTC a également ordonné aux fournisseurs de services de travailler avec leurs homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux pour mettre au point une campagne de sensibilisation et un calendrier d'essai.

Le CRTC aide également à protéger :

- l'intérêt des consommateurs, en mettant un terme à la vente de téléphones cellulaires verrouillés ainsi qu'aux frais de déverrouillage. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017, tous les particuliers et les petites entreprises clientes de FSSF ont le droit de faire déverrouiller sur demande leurs téléphones cellulaires et autres appareils mobiles, et ce, sans frais. De plus, tous les appareils nouvellement achetés doivent être fournis déverrouillés. Cette décision complète [le Code sur les services sans fil](#)<sup>xvii</sup>, un code de conduite obligatoire pour les fournisseurs de services téléphoniques et de données sans fil mobiles de détail. Le CRTC a créé le Code sur les services sans fil en 2013 pour aider les Canadiens à comprendre leurs forfaits de services sans fil, à changer de fournisseurs plus facilement et à éviter les factures-surprises;
- les activités des Canadiens dans le système des télécommunications, en signant des protocoles d'entente distincts avec le Japon, le Royaume-Uni et l'Australie pour lutter contre les pourriels et les appels téléphoniques nuisibles, ainsi qu'en collaborant avec des partenaires internationaux pour lutter contre les activités illégitimes de marketing grâce au Unsolicited Communications Enforcement Network (UCENet). Le CRTC a également aidé à protéger les Canadiens lorsqu'il a déterminé que des mesures d'authentification et de vérification de l'information sur l'identité de l'appelant pour les appels sur protocole Internet devraient être mises en œuvre par les FST canadiens au plus tard le 31 mars 2019. Cela permettra aux Canadiens de mieux se protéger contre les appels importuns;
- le processus démocratique, en enregistrant les partis qui ont eu recours à un fournisseur de services d'appel ou qui ont effectué des appels automatisés lors d'élections partielles fédérales en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016
Services de communication contribuant à la protection et à la sécurité des Canadiens	Pourcentage de Canadiens estimant que le CRTC prend des mesures pour accroître leur sécurité et leur protection au sein du système de communication	50 %	Mars 2018	60 % <sup>4</sup>	60 %	66 % <sup>5</sup>

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
Dépenses brutes	10 677 018	10 677 018	11 819 397	11 559 090	882 072
Recettes disponibles	5 638 785	5 638 785	6 105 762	6 105 762	466 977
Dépenses nettes	5 038 233	5 038 233	5 713 635	5 453 328	415 095

<sup>4</sup> Le CRTC mesure cet indicateur de rendement aux deux ans. En mars 2017, la firme Environics a mené un sondage d'opinion publique pour le compte du CRTC.

<sup>5</sup> En mars 2015, la firme Harris/Decima a mené un sondage d'opinion publique pour le compte du CRTC. Les résultats ont été utilisés pour 2014-2015 et 2015-2016.



## Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
83	80	-3

Les renseignements sur les programmes de niveau inférieur du CRTC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xviii</sup>.

## Services internes

### Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du ministère. Les 10 catégories de services sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

### Résultats

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
Dépenses brutes	13 778 324	13 778 324	15 279 934	16 271 816	2 493 492
Recettes disponibles	11 480 269	11 480 269	12 369 614	12 369 614	889 345
Dépenses nettes	2 298 055	2 298 055	2 910 320	3 902 202	1 604 147

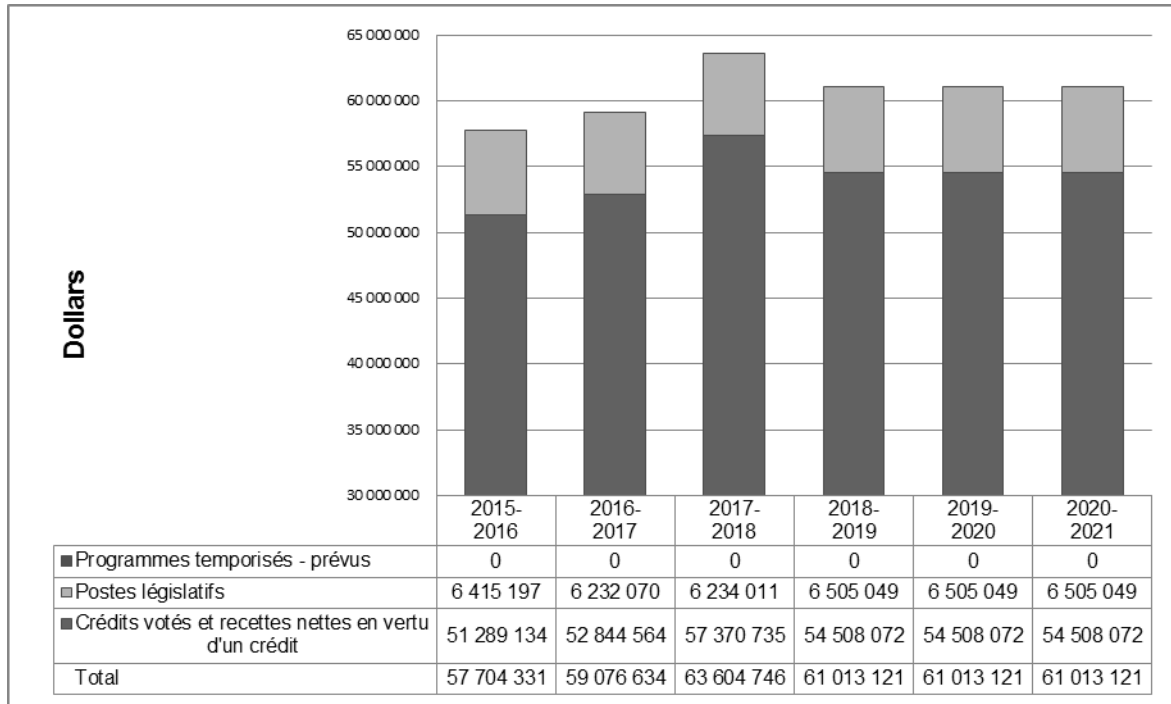
Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
133	129	-4

## Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

### Dépenses réelles

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère



Les dépenses totales se rapportent aux dépenses engagées par le CRTC relativement à toutes les autorisations de financement approuvées au cours de l'exercice. Les autorisations de financement comprennent tous les crédits parlementaires et toutes les sources de revenus : budget principal des dépenses, budgets supplémentaires des dépenses, transfert de crédits du Conseil du Trésor (y compris le report du budget de fonctionnement), et les revenus tirés des droits de licence de radiodiffusion (partie I), des droits de télécommunications et des frais relatifs aux télécommunications non sollicitées.

Pour les exercices 2015-2016 à 2017-2018, les dépenses réelles sont celles qui figurent dans les Comptes publics du Canada. Pour la période de 2018-2019 à 2019-2020, les dépenses prévues reflètent le financement approuvé par le Conseil du Trésor pour appuyer les programmes du CRTC, à l'exception d'un rajustement salarial de 54 663 \$ approuvé en plus du budget principal des dépenses.

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les services internes  
(en dollars)

Programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016
1.1 Création de contenu canadien	15 205 244	15 205 244	16 180 091	16 180 091	16 974 733	16 364 109	15 225 035	14 854 316
1.2 Connexion au système de communication	19 570 717	19 570 717	18 870 058	18 870 058	21 451 426	19 409 731	17 827 785	18 454 821
1.3 Protection au sein du système de communication	10 677 018	10 677 018	11 303 292	11 303 292	11 819 397	11 559 090	11 183 621	10 387 641
<b>Total partiel</b>	45 452 979	45 452 979	46 353 441	46 353 441	50 245 556	47 332 930	44 236 441	43 696 778
Services internes	13 778 324	13 778 324	14 659 680	14 659 680	15 279 934	16 271 816	14 840 193	14 007 553
<b>Total</b>	59 231 303	59 231 303	61 013 121	61 013 121	65 625 490	63 604 746	59 076 634	57 704 331
Recettes disponibles	47 745 106	47 745 106	49 449 474	49 449 474	51 560 113	51 560 113	47 685 088	46 705 914
Dépenses nettes totales	11 486 197	11 486 197	11 563 647	11 563 647	13 965 377	12 044 633	11 391 546	10 998 417

Note 1: Les dépenses réelles reflètent les dépenses brutes, lesquelles comprennent les recettes disponibles.

Pour les exercices 2015-2016 à 2017-2018, les dépenses réelles sont celles qui figurent dans les Comptes publics du Canada.

L'augmentation des dépenses réelles enregistrée de 2016-2017 à 2017-2018 est principalement attribuable à a) une hausse des dépenses salariales en raison de la ratification des conventions collectives, y compris les paiements rétroactifs remontant à 2014-2015, et b) un accroissement des investissements dans les technologies de l'information (matériel et logiciels).

Les dépenses prévues pour la période de 2018-2019 à 2019-2020 correspondent aux niveaux de dépenses prévus et approuvés dans le budget principal des dépenses. Un montant supplémentaire de 54 663 \$ approuvé en plus des niveaux dans le budget principal des dépenses sera octroyé au moyen du budget supplémentaire des dépenses. Le financement supplémentaire d'éléments tels que les rajustements salariaux liés aux nouvelles conventions collectives et les rajustements liés au report n'est pas inconnu pour le moment. Par conséquent, aucun de ces rajustements n'est pris en compte.

Les dépenses prévues pour chacun des exercices 2018-2019 et 2019-2020 sont inférieures à celles de l'exercice 2017-2018 puisqu'elles ne comprennent dorénavant que les augmentations salariales pour l'exercice en cours.

En 2017-2018, le CRTC a entièrement utilisé son pouvoir en matière de recettes nettes en vertu d'un crédit (recettes disponibles). Cela pourrait se produire de nouveau au cours des prochains exercices.

## Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour les programmes et les services internes (équivalents temps plein)

Programmes et services internes	Équivalents temps plein réels 2015-2016	Équivalents temps plein réels 2016-2017	Équivalents temps plein prévus 2017-2018	Équivalents temps plein réels 2017-2018	Équivalents temps plein prévus 2018-2019	Équivalents temps plein prévus 2019-2020
Création de contenu canadien	118	115	112	110	114	114
Connexion au système de communication	139	133	147	130	134	134
Protection au sein du système de communication	80	83	83	80	82	82
<b>Total partiel</b>	<b>337</b>	<b>331</b>	<b>342</b>	<b>320</b>	<b>330</b>	<b>330</b>
Services internes	113	129	133	129	133	133
<b>Total</b>	<b>450</b>	<b>460</b>	<b>475</b>	<b>449</b>	<b>463</b>	<b>463</b>

La diminution du nombre d'équivalents temps plein entre les exercices 2016-2017 et 2017-2018 est attribuable au départ d'un certain nombre d'employés, qui a été compensé en partie par de nouvelles embauches, ce qui porte le nombre d'équivalents temps plein au même niveau qu'à l'exercice 2015-2016.

## Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives du CRTC, consulter les [Comptes publics du Canada de 2017-2018](#)<sup>xix</sup>.

## Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses du CRTC avec les activités et dépenses du gouvernement du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xviii</sup>.

## États financiers et faits saillants des états financiers

### États financiers

Les états financiers (non audités) du CRTC pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 se trouvent sur le [site Web du Ministère](#).<sup>xx</sup>

### Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2017-2018	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Écart (résultats réels 2017-2018 moins résultats prévus 2017-2018)	Écart (résultats réels 2017-2018 moins résultats réels 2016-2017)
Total des charges	67 109 000	68 970 000	64 769 000	1 861 000	4 201 000
Total des revenus	47 745 000	51 560 000	47 685 000	3 815 000	3 875 000
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	19 364 000	17 410 000	17 084 000	-1 954 000	326 000

Note : Ces chiffres représentent les revenus nets du ministère; ils n'incluent pas les revenus perçus pour le compte du gouvernement du Canada, lesquels totalisaient 119,3 millions de dollars en 2017-2018.

### Revenus

Le total des revenus perçus en 2017-2018 se chiffrait à 170,9 millions de dollars (119,3 millions de dollars + 51,6 millions de dollars), ce qui représente une diminution nette de 0,7 million de dollars par rapport aux revenus totaux perçus en 2016-2017. Cette diminution est principalement attribuable à une diminution de revenus divers.

### Charges

Le total des charges se chiffrait à 69 millions de dollars à la fin de 2017-2018, ce qui représente une hausse de 4,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable aux augmentations salariales en raison de la ratification des conventions collectives, y compris les paiements rétroactifs remontant à 2014-2015.

## État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	2017-2018	2016-2017	Écart (2017-2018 moins 2016-2017)
Total des passifs nets	11 146 000	9 843 000	1 303 000
Total des actifs financiers nets	7 298 000	6 015 000	1 283 000
Dette nette du Ministère	3 848 000	3 828 000	20 000
Total des actifs non financiers	4 297 000	3 140 000	1 157 000
Situation financière nette du Ministère	449 000	-688 000	1 137 000

**Actifs**

Le total des actifs se chiffrait à 11,6 millions de dollars à la fin de 2017-2018, ce qui représente une hausse nette de 2,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable au montant à recevoir du Trésor et aux immobilisations corporelles.

**Passifs**

Le total des passifs se chiffrait à 11,1 millions de dollars à la fin de 2017-2018, ce qui représente une hausse de 1,3 million de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des créiteurs et des charges à payer.





## Renseignements supplémentaires

### Renseignements ministériels

#### **Profil organisationnel**

**Ministre de tutelle :** L'honorable Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme, C.P., député

**Administrateur général :** Ian Scott, Président et premier dirigeant

**Portefeuille ministériel :** Patrimoine canadien

#### **Instrument habilitant :**

- [Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadienne<sup>sxxi</sup>](#);
- [Loi sur Bell Canada<sup>sxxii</sup>](#);
- [Loi sur la radiodiffusion<sup>sxxiii</sup>](#);
- [Loi sur les télécommunications<sup>sxxiv</sup>](#);
- [Loi électorale du Canada<sup>sxxv</sup>](#);
- [Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications<sup>sxxvi</sup>](#), appelée ci-après « Loi canadienne anti-pourriel » ou « LCAP » dans ce document.

**Année d'incorporation ou de création :** 1968

## Cadre de présentation de rapports

Le résultat stratégique et l'architecture d'alignement des programmes officiels du CRTC pour 2017-2018 sont présentés ci-dessous.

**1. Résultat stratégique :** Les Canadiens ont accès à un système de communication de calibre mondial

**1.1 Programme :** Création de contenu canadien

**1.1.1 Sous-programme :** Contenu canadien diversifié

**1.1.2 Sous-programme :** Contenu canadien attrayant

**1.2 Programme :** Connexion au système de communication

**1.2.1 Sous-programme :** Services de communication de qualité

**1.2.2 Sous-programme :** Services de communication abordables

**1.3 Programme :** Protection au sein du système de communication

**1.3.1 Sous-programme :** Services de communication qui renforcent la sécurité

**1.3.2 Sous-programme :** Communications commerciales non sollicitées

Services internes

## Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xxviii</sup>.

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont accessibles sur le [site Web du CRTC](#)<sup>xxvii</sup> :

- ▶ [Stratégie ministérielle de développement durable](#)<sup>xxviii</sup>
- ▶ [Évaluations](#)<sup>xxix</sup>
- ▶ [Frais](#)<sup>xxx</sup>

## Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)<sup>xxxii</sup>. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

## Coordonnées de l'organisation

### Administration centrale du CRTC

Les Terrasses de la Chaudière  
Édifice central  
1, promenade du Portage  
Gatineau (Québec) J8X 4B1

ou

Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Au Canada :

Numéro sans frais : 1-877-249-CRTC (2782)

Ligne ATS sans frais : 1-877-909-CRTC (2782)

De l'extérieur du Canada :

819-997-0313

Ligne ATS : 819-994-0423

Télécopieur : 819-994-0218

Site Web : <http://www.crtc.gc.ca>



## Annexe : définitions

### **analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])**

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers ensembles de personnes (femmes, hommes ou autres). L'identité individuelle est déterminée par une multitude de facteurs en plus du sexe, par exemple la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle. D'où l'ajout du mot « plus », signifiant que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi les autres facteurs qui les recourent. Un processus d'ACS+ pourrait être, à titre d'exemple, le recours à des données ventilées selon le sexe, le genre et d'autres facteurs identitaires pour les analyses du rendement, et la détermination de toute répercussion du programme sur divers groupes de personnes dans l'optique de modifier les initiatives pour les rendre plus inclusives.

### **architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)**

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

### **cible (target)**

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

### **crédit (appropriation)**

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### **dépenses budgétaires (budgetary expenditures)**

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

### **dépenses législatives (statutory expenditures)**

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

### **dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)**

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

### **dépenses prévues (planned spending)**

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

### **dépenses votées (voted expenditures)**

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

### **équivalent temps plein (full time equivalent)**

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

### **évaluation (evaluation)**

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation guide la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

### **expérimentation (experimentation)**

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

### **indicateur de rendement (performance indicator)**

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**initiative horizontale (horizontal initiative)**

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

**plan (plan)**

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**plan ministériel (Departmental Plan)**

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont présentés au Parlement au printemps.

**priorité (priority)**

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

**priorités pangouvernementales (government-wide priorities)**

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018, les thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c'est-à-dire la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

**production de rapports sur le rendement (performance reporting)**

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme (program)** (s'applique aux ministères dont le rapport est fondé sur l'architecture d'alignement des programmes)

Groupe de ressources et d'activités connexes géré de manière à répondre à des besoins précis et à atteindre les résultats visés; ces ressources et activités sont traitées comme une unité budgétaire.

**programme temporisé (sunset program)**

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son

maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

**rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)**

Rapport d'un ministère recevant des crédits parlementaires qui présente les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

**rendement (performance)**

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**résultat (result)**

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat stratégique (Strategic Outcome)**

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

**structure de gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)**

Cadre global qui consiste en un répertoire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information sur la gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont décrits en fonction du lien hiérarchique qui les unit, ainsi que du ou des résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La structure de gestion, des ressources et des résultats est élaborée à partir de l'architecture d'alignement des programmes.



## Notes en fin d'ouvrage

- i Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-154, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-154.htm>
- ii Décision de radiodiffusion CRTC 2017-152 et Ordonnance de radiodiffusion CRTC 2017-153, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-152.htm>
- iii Décision de radiodiffusion CRTC 2017-114, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-114.htm>
- iv Décision de radiodiffusion CRTC 2017-143, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-143.htm>
- v Décision de radiodiffusion CRTC 2017-148, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-148.htm>
- vi Décret C.P. 2017-1060, <http://decrets.canada.ca/attachment.php?lang=fr&attach=34971>
- vii Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-428, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-428.htm>
- viii Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-429, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-429.htm>
- ix Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-359, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-359.htm>
- x Emboîter le pas au changement : L'avenir de la distribution de la programmation au Canada, <https://crtc.gc.ca/fra/publications/s15/>
- xi Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-104, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-104.htm>
- xii Ordonnance de télécom CRTC 2017-312, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-312.htm>
- xiii Avis de consultation de télécom CRTC 2017-112, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-112.htm>
- xiv Avis de consultation de télécom CRTC 2018-98, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2018/2018-98.htm>
- xv Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-182.htm>
- xvi Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-91, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-91.htm>
- xvii Les téléphones mobiles et vos droits en tant que consommateur (le Code sur les services sans fil), <https://crtc.gc.ca/fra/phone/mobile/code.htm>
- xviii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xix Comptes publics du Canada de 2017-2018, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- xx États financiers du CRTC, <https://crtc.gc.ca/fra/publications/reports/fin18a.htm>
- xxi Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-22/>
- xxii. Loi sur Bell Canada, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/B-3.6/>
- xxiii Loi sur la radiodiffusion, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/B-9.01/index.html>
- xxiv Loi sur les télécommunications, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/T-3.4/index.html>
- xxv Loi sur Élections Canada, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/E-2.01/>
- xxvi Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications (« Loi canadienne anti-pourriel » ou LCAP), <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-1.6/page-1.html>
- xxvii Tableaux de renseignements supplémentaires, <https://crtc.gc.ca/fra/backgrnd/drr2018/sup2018.htm>
- xxviii Stratégie ministérielle de développement durable, <https://crtc.gc.ca/fra/backgrnd/drr2018/sup2018.htm#sup1>
- xxix Évaluations, <https://crtc.gc.ca/fra/backgrnd/drr2018/sup2018.htm#sup2>
- xxx Frais, <https://crtc.gc.ca/fra/backgrnd/drr2018/sup2018.htm#sup3>
- xxxi Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>